

Budget de campagne (art. 25 al. 3 LEDP)

Date de la remise des comptes :	10.02.2026
Date du scrutin :	08.03.2026

Nom de l'organisation politique	Parti socialiste lausannois
Scrutin concerné	Élections communales lausannoises

Dépenses	CHF	Recettes	CHF
Communication, dont :	76'960	Dons et libéralités	203'955
-Site internet	0		
-Réseaux sociaux	12'000		
-Publications (médias, journaux)	0		
Matériel de campagne (Flyers, affiches, produits dérivés)	73'040		
Manifestation et événements	12'000		
Remboursement frais, débours (bénévoles)	4'500		
Aides financières à d'autres formations politiques ou organismes	0		
Frais d'initiatives ou de referendums (récolte de signatures)	0		
Personnel de campagne	37'455		
Bénéfice de campagne		Perte de campagne	
TOTAL	203'955	TOTAL	203'955

Liste des donateurs (dons dès CHF 5'000)

Autant les dons de nature financière que les dons de nature sont concernés. Les dons en nature doivent être comptabilisés selon leur valeur marchande (au prix TTC). La mise à disposition de personnes rémunérées par des organisations tierces devra être considérée comme un don. Pour rappel, l'article 59 al. 2 du règlement d'application de la LEDP dresse une liste exemplative de dons en nature. Il s'agit de la remise de biens matériels, de la réalisation de services (p. ex. : envois de propagande à un large public) ou de la mise à disposition de personnes salariées.

Date du jour :	10.02.26
Date du scrutin :	08.03.2026

Nom de l'organisation politique :	Parti socialiste lausannois	
Scrutin concerné :	Élections communales du 8 mars 2026 - premier tour	
Montant total des dons reçus (y compris dons inférieurs à 5'000 CHF) :	203'955 CHF	

Si plusieurs dons sont effectués par une même personne, le montant TOTAL doit être indiqué.

Les types de contributions sont disponibles sur une liste déroulante lorsque vous vous positionnez sur les cellules de la colonne G.

[illegible]